

Question présentée par le député :

M. Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 14 mai 2019

Question écrite urgente

L'Etat effectue-t-il une privatisation de la réservation des espaces publics, en particulier des places de stationnement pour les déménagements ?

Malgré la situation toujours tendue du parc immobilier genevois, il arrive aux habitant-e-s de notre canton de déménager. Dans ce cas, il est fréquent de devoir réserver une ou deux places de stationnement à proximité du lieu que l'on quitte et/ou du lieu vers lequel on arrive.

Il semblerait que pour effectuer la réservation d'une place de stationnement dans le cas présent, la démarche suivante soit nécessaire selon l'administration cantonale¹ :

2. Réserver des places de stationnement sur la voie publique

Jusqu'à 6 jours

Pour réserver des places de stationnement jusqu'à 6 jours lors d'un déménagement ou d'un chantier de courte durée (ce dernier aura fait l'objet d'une annonce préalable à la direction générale des transports), veuillez prendre contact avec la société Traceroute SA qui a reçu le mandat de la gendarmerie pour la gestion de ces demandes. Les places de parc ne peuvent pas être réservées pour le stationnement de confort (ex. : cocktail, soirée, exposition de voitures).

Il est alors intéressant de constater les tarifs suivants pratiqués par l'entreprise Traceroute SA :

1 à 3 places consécutives 220 F (hors TVA)

4 à 5 places consécutives 280 F (hors TVA)

¹ <https://www.ge.ch/stationnement/reserver-places-stationnement-voie-publique>

6 à 7 places consécutives 340 F (hors TVA)

dès 8 places consécutives, nous contacter

Cela revient pour un simple déménagement qui nécessiterait de réserver une place au lieu de départ et une place au lieu d'arrivée à un montant minimum de 440 F (hors TVA). Cela apparaît choquant puisque cela revient quasiment à la moitié des frais d'un déménagement demandé auprès d'une entreprise spécialisée.

Mais le pire est à venir, l'Etat de Genève renvoie les habitant-e-s de notre canton vers une entreprise, Traceroute SA, domiciliée dans le canton de Vaud, ch. de la Grangette 1, 1052 le Mont-sur-Lausanne. Autant d'argent qui sort du canton de Genève et qui ne profite même pas à l'économie locale !

Après retours de plusieurs témoignages, il semblerait que les polices municipales renvoient également vers cette même société les habitant-e-s souhaitant effectuer une réservation de place.

Enfin, en observation de l'art. 4 du règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public (RTEDP), il semblerait que les tarifs appliqués par la société Traceroute SA soit bien supérieurs aux exigences mentionnées dans le règlement. Pour rappel, celui-ci prévoit :

Art. 4 Occupations de courte durée

Sect. 1 Sect. 2 Sect. 3

Taxes fixes

Installations ou occupations occasionnelles
ponctuelles au m² :

a) pour une durée de 7 jours maximum	10 fr.	10 fr.	10 fr.
b) pour une durée de 8 à 30 jours	65 fr.	58 fr.	51 fr.

Dès lors et compte tenu de ce qui précède, se posent les questions suivantes :

- ***Comment se fait-il qu'une société privée soit chargée de la réservation des espaces publics, en particulier des places de stationnement ?***

- *S'agit-il d'une volonté claire du Conseil d'Etat de privatiser l'espace public ?*
- *Le cas échéant, comment se fait-il qu'une société vaudoise soit retenue et promue pour effectuer cette tâche ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.